

Conformément aux dispositions du *Règlement 2015-13 sur la démolition d'immeubles*, le comité de démolition de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville tiendra une séance, le **jeudi 17 septembre 2020, à 17 h**, en la salle des délibérations du conseil située au 1585, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville.

Cette séance a pour but de présenter la demande de projet de démolition du bâtiment suivant et de rendre une décision à cet effet :

- 124, place Elmwood.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les **10 jours** de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée.

Prendre note que conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 adopté le 4 juillet 2020, des mesures sanitaires aux rassemblements intérieurs seront appliquées et, qu'à cette fin, les règles de distanciations de deux (2) mètres devront être respectées ainsi que le port d'un masque obligatoire.

Donné à Saint-Bruno-de-Montarville, le 2 septembre 2020.

Lucie Tousignant, avocate  
Greffière